



**Nations Unies**

# **Comité de l'information**

**Rapport sur les travaux  
de la vingt-neuvième session  
(30 avril-11 mai 2007)**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-deuxième session  
Supplément n° 21 (A/62/21)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-deuxième session  
Supplément n° 21 (A/62/21)

## **Comité de l'information**

**Rapport sur les travaux  
de la vingt-neuvième session  
(30 avril-11 mai 2007)**



Nations Unies • New York, 2007



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1	1
II. Questions d'organisation . . . . .	2–8	3
A. Ouverture de la session . . . . .	2	3
B. Élection du Bureau . . . . .	3	3
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail . . . . .	4–6	3
D. Observateurs . . . . .	7–8	4
III. Débat général . . . . .	9–36	5
IV. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session . . . . .	37	14



## Chapitre premier

### Introduction

1. Le Comité est composé des États Membres suivants :

Afrique du Sud	Guatemala
Algérie	Guinée
Allemagne	Guyana
Angola	Hongrie
Arabie saoudite	Îles Salomon
Argentine	Inde
Arménie	Indonésie
Autriche	Iran (République islamique d')
Azerbaïdjan	Irlande
Bangladesh	Islande
Bélarus	Israël
Belgique	Italie
Belize	Jamahiriya arabe libyenne
Bénin	Jamaïque
Brésil	Japon
Bulgarie	Jordanie
Burkina Faso	Kazakhstan
Burundi	Kenya
Cap-Vert	Liban
Chili	Libéria
Chine	Luxembourg
Chypre	Madagascar
Colombie	Malte
Congo	Maroc
Costa Rica	Mexique
Côte d'Ivoire	Moldova
Croatie	Monaco
Cuba	Mongolie
Danemark	Mozambique
Égypte	Népal
El Salvador	Niger
Équateur	Nigéria
Espagne	Pakistan
États-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Éthiopie	Pérou
Fédération de Russie	Philippines
Finlande	Pologne
France	Portugal
Gabon	Qatar
Géorgie	République arabe syrienne
Ghana	République de Corée
Grèce	République démocratique du Congo

République dominicaine	Sri Lanka
République populaire démocratique de Corée	Suisse
République tchèque	Suriname
République-Unie de Tanzanie	Thaïlande
Roumanie	Togo
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Trinité-et-Tobago
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Tunisie
Sénégal	Turquie
Singapour	Ukraine
Slovaquie	Uruguay
Somalie	Venezuela (République bolivarienne du)
Soudan	Viet Nam
	Yémen
	Zimbabwe



## Chapitre II

### Questions d'organisation

#### A. Ouverture de la session

2. La séance d'organisation de la vingt-neuvième session du Comité de l'information s'est tenue le 30 avril 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président sortant du Comité, l'Ambassadeur Mihnea Ioan Motoc (Roumanie).

#### B. Élection du Bureau

3. Le Bureau du Comité de l'information pour la période 2007-2008 se compose comme suit :

*Président :*

Rudolf Christen (Suisse)

*Vice-Présidents :*

Estevão Umba Alberto (Angola)

Marcelo Suárez Salvia (Argentine)

Marc Emillian Morar (Roumanie)

*Rapporteur :*

Hossein Maleki (République islamique d'Iran)

#### C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

4. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté son ordre du jour et son programme de travail (A/AC.198/2007/1) ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Admission de nouveaux membres.
6. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
7. Débat général.
8. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
9. Groupe de travail à composition non limitée.
10. Examen et adoption du rapport du Comité à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

5. Le Comité a tenu son débat général du 30 avril au 2 mai 2007. Dans l'après-midi du 30 avril, le Département, sous la houlette de son Secrétaire général adjoint, a tenu un dialogue interactif avec les États Membres.

6. Pour l'examen du point 8, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :

a) Le réseau des centres d'information des Nations Unies : activités et orientations stratégiques (A/AC.198/2007/2 et Corr.1);

b) Le site Web de l'ONU : évolutions et progrès récents en ce qui concerne la parité entre les langues officielles, l'accessibilité et la gestion des contenus (A/AC.198/2007/3);

c) Activités du Département de l'information (A/AC.198/2007/4 et Corr.1).

#### **D. Observateurs**

7. Les États Membres suivants ont participé à la session en qualité d'observateurs : Comores et Ouganda. Le Saint-Siège et la Palestine y ont également participé en qualité d'observateurs.

8. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) était également représentée à la session en qualité d'observateur.

## Chapitre III

### Débat général

9. Des déclarations ont été faites dans le cadre du débat général par les États membres du Comité de l'information ci-après : Allemagne (au nom de l'Union européenne), Angola, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Cap-Vert, Chine, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Islande, Iran (République islamique d'), Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Maroc, Népal, Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent au Groupe des 77 et de la Chine), Pérou, Philippines, République de Corée, République dominicaine (au nom du Groupe de Rio), République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Tunisie et Yémen. Des déclarations ont également été faites par les Comores et la Palestine, qui assistaient à la session en qualité d'observateurs.

10. Le Président du Comité et le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information du Département de l'information ont fait des déclarations avant le débat général.

11. Se référant aux questions de fond dont était saisi le Comité, les intervenants ont souligné le rôle central joué par l'ONU dans les affaires mondiales et celui du Département de l'information en tant que porte-parole de l'Organisation. Notant le rôle important joué par le Département, un intervenant, représentant un groupe important, a loué son action visant à projeter une image publique positive de l'ONU. Il a dit que la tâche la plus ardue incombant au Département était de toucher un public aussi vaste que possible, étant donné que l'ONU était une instance où les problèmes du monde entier étaient débattus. Compte tenu du fait que les médias avaient tendance à donner un caractère sensationnel aux mauvaises nouvelles, il était essentiel de se faire en permanence l'écho des idéaux et des réalisations de l'Organisation, d'intensifier les activités de sensibilisation et de transmettre son message aux peuples de tous les États Membres. L'orateur a dit que son groupe appréciait les efforts du Département visant à promouvoir des questions comme la réforme de l'ONU, le changement climatique, l'immigration et le développement, la Journée mondiale de la société de l'information et la formation de journalistes. Le Département avait également encouragé la formation de nouveaux partenariats en vue du développement de l'Afrique, et l'adoption de mesures concernant la prévention du génocide, l'Alliance des civilisations, la lutte contre la violence à l'égard des enfants, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les opérations de maintien de la paix, la lutte contre le terrorisme et le lancement du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. L'intervenant espérait toutefois qu'une campagne d'information équilibrée sur la réforme serait lancée, qui refléterait pleinement les positions et les perspectives des États Membres, ainsi que celles des hauts fonctionnaires des Nations Unies.

12. Plusieurs orateurs ont souligné le rôle crucial joué par le Comité de l'information. L'un d'eux a dit qu'il avait été établi en tant qu'organe chargé notamment d'examiner les politiques et activités de l'ONU en matière d'information, et de promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace. L'intervenant a dit que le Comité devait formuler des recommandations visant à promouvoir

l'harmonie, la bonne volonté et l'entente entre les peuples, en jetant des ponts entre les diverses sociétés, cultures et religions.

13. Une intervenante, représentant un groupe important, a félicité le Département des efforts qu'il déployait afin de mettre au point une approche plus précise visant à sensibiliser l'opinion mondiale et à mieux faire comprendre les activités de l'ONU dans les domaines prioritaires. Elle s'est félicitée de la nouvelle stratégie de communication qui a été élaborée sur la base d'une relation plus étroite entre le Département et son réseau de centres d'information et les autres départements et bureaux, ainsi que le réseau mondial de plus de 1 500 organisations de la société civile. « Le souci du client » était une bonne expression pour décrire la stratégie nécessaire pour l'accomplissement de la mission du Département, à savoir contribuer à la réalisation des objectifs essentiels de l'Organisation en en faisant connaître les activités et les préoccupations, de façon à toucher le public le plus large possible.

14. Un autre orateur, parlant également au nom d'un groupe important, s'est félicité des activités menées par le Département en vue de promouvoir le message de l'Organisation dans des domaines comme la paix et la sécurité, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la criminalité et le trafic d'armes, le terrorisme et les maladies. La revitalisation et la réforme de l'Assemblée générale avaient constitué un aspect important du programme d'activité et le Département avait, d'après lui, un rôle majeur à jouer, en faisant mieux connaître l'action de l'Assemblée générale, organe le plus représentatif et principal organe délibérant de l'Organisation.

15. Prenant la parole au nom d'un groupe important, un autre intervenant s'est félicité de l'approche plus nettement stratégique adoptée par le Département pour s'acquitter de son mandat, de même que de la coordination accrue de ses activités avec d'autres secteurs à l'ONU. Ses efforts visant à améliorer la communication avaient également commencé à porter leurs fruits, à en juger par les réactions des éducateurs et des étudiants. L'orateur a noté les efforts faits par le Département pour associer le public aux questions relatives au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, et à la question de Palestine. Le Département avait également appelé l'attention de la communauté mondiale sur les activités de maintien de la paix de l'ONU, qui constituaient un domaine important de ses opérations. L'intervenant l'a félicité pour le rôle qu'il avait joué dans la célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

16. Divers intervenants ont souligné que le Département représentait la voix de l'Organisation et indiqué que celle-ci devait être entendue de manière claire et efficace. Un intervenant, décrivant le rôle du Département comme étant indispensable, a fait observer que, si l'on considérait l'ONU comme une maison, le Département était sa fenêtre. C'était par cette fenêtre que le public avait appris à connaître l'Organisation. Un orateur a exprimé sa reconnaissance au Département pour les activités qu'il avait menées, concernant notamment la promotion de questions importantes pour la communauté internationale, y compris le développement durable, la décolonisation, le dialogue entre les civilisations et la culture de paix et de tolérance, les droits des femmes et des enfants et le VIH/sida. Il l'a encouragé à poursuivre énergiquement ses efforts dans ces domaines.

17. Un autre orateur a souligné que, pour renforcer l'appui apporté par la communauté internationale aux activités de l'Organisation, le Département devait fournir à tous des informations exactes, détaillées, actualisées et pertinentes sur les tâches et les responsabilités de l'ONU d'une manière impartiale et transparente. Le Département devrait en même temps poursuivre et améliorer ses activités dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. Un autre orateur a fait observer que le monde en développement devrait bénéficier d'un traitement spécial au sein du système d'information des Nations Unies, et que le système devrait jouer un rôle plus efficace en diffusant des informations équilibrées. Un troisième orateur a dit que son pays estimait que le Comité de l'information devrait accorder une attention particulière à la production d'informations internationales nouvelles et justes, en tant que question prioritaire. Selon lui, certains pays se servaient de l'information pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays et l'utilisaient aussi comme une forme de subversion sociopolitique. Un autre orateur a estimé que l'ONU devrait guider les efforts de la communauté internationale afin de créer un nouvel ordre mondial de l'information fondé sur la libre circulation et la diffusion plus équilibrée de l'information, afin d'aider les pays en développement à lutter contre la propagande mensongère, les faits déformés et les nouvelles falsifiées utilisés contre eux par les médias occidentaux.

18. Se référant aux quatre thèmes de la paix et de la sécurité, du changement climatique, des objectifs du Millénaire pour le développement et des droits de l'homme, définis par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information comme étant les principaux domaines d'activité future du Département, un orateur a dit qu'il fallait aussi accorder l'attention voulue à des questions comme la question de Palestine, les migrations et leurs causes, le développement de l'Afrique et le dialogue entre les civilisations. Un autre intervenant a estimé qu'une grande partie de la violence et de l'hostilité prévalant dans le monde d'aujourd'hui découlait des préjugés résultant de malentendus et d'erreurs ou d'absence de communication. Il a dit que la promotion du dialogue entre les civilisations constituait une mesure appropriée et pourrait contribuer dans une large mesure à améliorer l'entente et à favoriser l'amitié entre les nations. Il espérait que le Secrétaire général n'épargnerait aucun effort afin de promouvoir et de renforcer en permanence cette importante idée fondée sur un consensus international.

19. Plusieurs intervenants se sont félicités de la récente nomination du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, auquel ils ont exprimé leur soutien continu. Un intervenant, accueillant avec satisfaction les efforts déployés jusqu'à présent par le nouveau Chef du Département afin de rencontrer les représentants des États Membres pour évaluer le rôle du Département, l'a encouragé à réexaminer les activités de cette entité afin qu'elle se concentre sur ses activités de base et sur l'amélioration de la coordination, de l'efficacité et de l'intégration dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'intervenant a exprimé l'espoir que le Département consulterait les États Membres lors de l'élaboration d'un plan de communication stratégique pour l'Organisation. En effet, les États Membres étaient des parties prenantes au Département et un partenariat devait s'instaurer afin de renforcer ce dernier. De nombreuses délégations ont également rendu hommage à l'ancien Chef du Département de l'information, Shashi Tharoor, pour sa direction

remarquable et pour l'excellent travail accompli en tant que Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.

20. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. L'un d'eux a insisté sur le fait que la liberté d'expression et la liberté de l'information contribuaient de manière positive au développement économique, social et culturel de toutes les sociétés. Il a toutefois ajouté que ces libertés devaient s'accompagner de la responsabilité de respecter les croyances et les droits d'autrui; sinon, cela pouvait entraîner des provocations et des comportements irrationnels ou mener à l'anarchie, facteurs qui, à leur tour, suscitaient le mécontentement, la haine et l'hostilité entre les peuples de différentes confessions et cultures. Dans ce contexte, l'intervenant a encouragé le Département à poursuivre ses efforts afin de promouvoir le respect de toutes les cultures, religions et civilisations.

21. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance du multilinguisme dans les activités du Département. L'un d'eux, représentant un groupe important, a dit que ce dernier était pleinement conscient de l'ampleur de la tâche et des efforts accomplis par le Département afin d'établir la parité entre les différentes langues officielles. Se référant à l'utilisation des six langues officielles sur le site Web de l'ONU, une intervenante, qui, elle aussi, représentait un groupe important, a souligné que, pour toucher un public mondial, il fallait utiliser pleinement la diversité linguistique de l'Organisation. Elle a loué le Département pour les efforts qu'il déployait afin d'accélérer les progrès vers la parité entre les langues officielles sur son site Web et de renforcer la capacité linguistique de la Section du site Web. Elle l'a exhorté à poursuivre ses travaux concrets en faveur du multilinguisme sur le site Web, de même que dans toutes ses activités. Un autre intervenant a souligné qu'il fallait augmenter les ressources allouées aux fins d'assurer la parité sur le site Web et dans les publications de tous les départements de l'ONU, indiquant qu'il fallait aussi poursuivre les efforts afin de moderniser les technologies de l'information et des communications. Un autre orateur a estimé que le multilinguisme était un facteur important dans les activités d'ouverture de l'ONU. Il a toutefois ajouté que tout en favorisant le multilinguisme, il fallait tenir pleinement compte de l'importance des groupes visés et de leurs besoins réels de manière économique.

22. Un autre orateur, exprimant son appui aux efforts déployés par le Département afin d'améliorer la technologie utilisée pour diffuser des informations et d'autres services, a souligné qu'il était essentiel de faire en sorte que les messages parviennent aussi aux personnes qui n'avaient pas accès aux nouvelles technologies, en particulier dans les pays d'Afrique et dans d'autres pays en développement. Un orateur, représentant un grand groupe, a rappelé au Comité qu'il existait toujours une « fracture numérique » entre pays riches et pays pauvres. Malgré son expansion dans les pays en développement, on ne pouvait compter sur l'Internet pour assurer une transmission effective des messages vers le monde en développement. C'est pourquoi il fallait continuer à utiliser les moyens de communication traditionnels, en particulier la radio, pour toucher les populations des régions éloignées. Un autre orateur, représentant également un grand groupe, a réaffirmé qu'il était essentiel de continuer à utiliser les moyens de communication traditionnels, y compris la radio et la presse, afin de diffuser les principaux messages de l'ONU. Il a encouragé le Département à diversifier ses partenaires médiatiques aux niveaux régional, national et local, afin de diffuser le message de l'ONU partout dans le monde de manière précise, impartiale et effective. Un autre intervenant a souligné qu'il serait

imprudent de compter uniquement sur les technologies modernes, alors qu'on pouvait aussi recourir à des moyens simples et peu coûteux de manière économique. Il a demandé au Département de faire en sorte que la radiodiffusion internationale continue de faire partie intégrante de ses activités. Se référant au programme de formation des journalistes de la presse audiovisuelle originaires de pays en développement, l'orateur a noté que 15 journalistes seulement bénéficiaient de bourses de formation, ce qui était peu, compte tenu du besoin urgent de formation dans le monde en développement. Il a exprimé l'espoir que le Département s'efforcerait d'augmenter le nombre de boursiers.

23. Divers intervenants ont demandé au Département de diffuser les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information. L'exhortant à intensifier ses efforts afin de réduire la fracture numérique entre le Nord et le Sud, un orateur lui a demandé de diffuser les résultats positifs du Sommet mondial et de dégager le financement nécessaire pour appuyer les activités de mise en œuvre. Une intervenante a dit qu'il incombait au Département d'informer la communauté internationale sur les travaux du Sommet mondial et ses résultats, en particulier l'Agenda de Tunis. Le Sommet avait non seulement constitué un événement majeur pour l'ONU, mais il avait également jeté les bases d'un nouvel ordre mondial de la communication et de l'information et ouvert la voie à une réduction de la fracture numérique. L'oratrice a également invité le Département à contribuer activement à la célébration annuelle de la Journée mondiale de la société de l'information, le 17 mai.

24. Soulignant qu'il était essentiel que les personnes handicapées puissent accéder au site Web de l'ONU, un intervenant, représentant un groupe important, a noté que la décision de l'Assemblée générale de faciliter l'accès aux pages Web pour toutes les personnes handicapées n'avait pas été pleinement appliquée par le Département et que la réalisation de cet objectif devait être une priorité.

25. Préconisant une augmentation du nombre des programmes radiophoniques dans des langues non officielles, un intervenant a dit que le kiswahili était la seule langue africaine à être diffusée par la Radio des Nations Unies mais que le temps d'antenne qui lui était alloué était le plus court – un programme d'information hebdomadaire d'une demi-heure et un magazine hebdomadaire d'une demi-heure également. Par contre, des programmes quotidiens étaient diffusés dans d'autres langues officielles et non officielles. L'orateur a estimé qu'il était indispensable d'augmenter le temps d'antenne alloué aux programmes en kiswahili pour diffuser d'importantes informations sur le terrain. Un autre orateur a exprimé son appui à toutes les formes de couverture informationnelle des activités de l'ONU en russe. Le nombre croissant de personnes consultant des pages dans la section russe du site Web de l'ONU montrait l'intérêt accru porté par des personnes russophones aux travaux de l'Organisation, ce qui permettait d'envisager la possibilité de mettre au point des retransmissions en ligne des réunions de l'ONU en russe. Un autre orateur, se référant à la programmation en bengali de la Radio des Nations Unies, a déploré que les deux programmes hebdomadaires aient été réduits à un seul. Il s'est demandé quels étaient les critères régissant la production de programmes radiophoniques dans des langues non officielles. Certaines étaient utilisées pour la diffusion de programmes quotidiens et disposaient d'un personnel permanent ayant accès à de nombreuses informations provenant de sources multiples, tandis que d'autres avec un public plus large ne disposaient que de programmes hebdomadaires pour lesquels il n'y avait pas de personnel permanent. Une intervenante s'est

félicitée de l'activité du Groupe de la radio portugaise, en particulier de l'augmentation des services fournis et du partenariat entre les auditeurs et les journalistes. Exhortant le Département à examiner la question de la pénurie de personnel, elle a dit qu'il fallait de toute évidence établir un équilibre optimal entre la satisfaction des besoins informationnels de certaines régions et la rentabilité des opérations. La poursuite de ce dernier objectif toutefois ne devait pas se faire au détriment des activités visant à sensibiliser le public dans diverses régions.

26. Plusieurs intervenants ont émis des avis sur le rôle de l'information dans la promotion des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'un d'eux, représentant un grand groupe, a noté que les forces de maintien de la paix donnaient souvent des exemples de réussite remarquable et qu'il était important de diffuser leur expérience aux niveaux tant mondial que local. Le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix devaient associer leurs efforts à cette fin. L'intervenant s'est également félicité de la création d'un groupe de travail conjoint sur l'information, chargé de mieux faire connaître les activités de l'ONU en matière de maintien de la paix. Un autre intervenant a dit que, du fait du rôle croissant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il était impératif que le Département mette en place un système de communication et d'information efficace, afin de faire face à des crises soudaines dans le domaine de la communication et d'obtenir l'appui du public en faveur des activités de l'Organisation aussi bien dans la région en question qu'au-delà. Un autre intervenant a souligné que, en tant que pays fournissant des contingents, son pays reconnaissait qu'il était essentiel de diffuser des informations sur les activités de maintien de la paix de l'ONU et se félicitait de la coopération croissante entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix. Une initiative particulièrement heureuse avait été la réunion quotidienne du groupe de travail conjoint sur l'information créé en 2006. L'orateur était convaincu que de telles initiatives renforceraient l'image de l'Organisation aux yeux de la communauté mondiale et la qualité des missions de maintien de la paix.

27. De nombreux orateurs ont appelé l'attention sur le rôle du réseau des centres d'information des Nations Unies et exprimé leur appui à leur renforcement. Parlant au nom d'un groupe important, un intervenant a souligné que ces centres jouaient un rôle crucial dans la circulation de l'information. Il souscrivait à la demande de ressources suffisantes afin d'assurer leur fonctionnement efficace mais a souligné que toute décision concernant leur réorganisation devait être prise en étroite consultation avec les pays hôtes. Une intervenante, représentant également un groupe important, a noté que les efforts de réforme du Département au cours des cinq dernières années avaient abouti à une approche plus nettement stratégique de l'activité des centres d'information. Son groupe avait souscrit à la proposition du Secrétaire général concernant la création de pôles régionaux en 2002, espérant qu'il en résulterait des avantages réels à moyen terme et à long terme pour l'ONU et tous les peuples. Cette décision avait contraint plusieurs pays européens à se résoudre à fermer les bureaux installés dans leurs capitales respectives. Soulignant que ces efforts portaient maintenant leurs fruits, l'intervenante a encouragé d'autres États Membres et groupes régionaux à envisager de prendre des décisions analogues. Elle a réaffirmé que la poursuite de la rationalisation et de l'amélioration du réseau de centres d'information pouvait et devait comprendre une évaluation approfondie et une planification budgétaire transparente. Appelant à une expansion de la culture d'évaluation afin d'inclure les activités des centres d'information, l'intervenante a



demandé au Département d'analyser en détail leur travail, en coopération avec le Bureau des services de contrôle interne, et de faire rapport à tous les États Membres de manière exhaustive.

28. Un intervenant, se référant à la fermeture de neuf centres d'information en Europe occidentale et à la création du Centre régional d'information à Bruxelles, a noté qu'un certain nombre de pays parlaient souvent de la stratégie de « régionalisation » du Département, qui avait entraîné la réorganisation du réseau des centres d'information des Nations Unies. Le même groupe de pays parlait souvent du Centre régional de Bruxelles comme d'un modèle à suivre et encourageait d'autres pays à adopter ce modèle. L'intervenant a fait observer que le courant de ressources subséquent et l'attribution de nouvelles responsabilités à divers pôles régionaux ne constituaient pas des mesures visant à promouvoir la régionalisation. Il a ajouté que les réalités culturelles, locales et régionales et l'accès aux technologies de l'information et des communications, étaient très différents entre les pays en développement et les pays développés. Il n'existait donc pas de solution unique. Un autre orateur, faisant observer que les centres d'information jouaient le rôle le plus utile pour les communautés n'ayant pas facilement accès aux technologies de l'information, ou dans lesquelles l'une des six langues officielles des Nations Unies n'était pas communément parlée, a exprimé l'espoir que la rationalisation des centres d'information serait mise en œuvre d'une manière permettant de renforcer les contacts directs de l'Organisation avec les États Membres qui se situaient hors du champ d'action du Département.

29. Un autre intervenant, qui a dit que son gouvernement appuyait les efforts du Département en vue de rationaliser les centres d'information des Nations Unies, a exprimé l'espoir que ce dernier lierait le processus de régionalisation pour les centres à une évaluation à l'échelle du système de tous les bureaux des Nations Unies dans le monde. Son gouvernement souhaiterait par ailleurs que l'ONU poursuive ses efforts afin de regrouper sous un même toit tous les bureaux de pays du système des Nations Unies, avec un groupe central de l'information.

30. Un intervenant, exhortant le Département à ouvrir un centre d'information à Luanda, a fait valoir que cela répondrait aux besoins particuliers des cinq pays en développement d'Afrique lusophones. Ces pays ne pouvaient compter sur le Centre régional de Bruxelles et leurs besoins spécifiques pourraient être satisfaits de manière plus efficace par un centre établi à Luanda. L'orateur a également rappelé que le Gouvernement angolais avait proposé de mettre gratuitement des locaux à la disposition de l'ONU à cet effet, et il a souligné que la décision d'ouvrir le centre ne devrait pas être liée au processus de rationalisation ou de régionalisation des centres d'information.

31. Plusieurs intervenants ont émis des avis sur le programme de sensibilisation du Département. L'un d'eux a dit que ce dernier avait fait un travail louable par le biais de ses programmes d'ouverture, en ce qui concerne notamment ses efforts visant à toucher des groupes cibles en utilisant à la fois les moyens de communication traditionnels et les technologies de l'information et des communications actuelles, comme l'Internet et le site Web de l'ONU. L'approche stratégique adoptée récemment par le Département avait permis d'obtenir de bons résultats en informant le public sur les questions préoccupant le plus la communauté mondiale. Dans ce contexte, l'intervenant a apprécié le travail du Groupe de la communication, qui constituait une base pour la promotion du programme commun du système des

Nations Unies. Un autre orateur a loué le Département pour les résultats positifs de la deuxième Journée internationale annuelle dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, et un autre encore a fait remarquer l'accent mis sur les programmes nouveaux et innovants à l'intention de la société civile et des systèmes éducatifs.

32. Divers orateurs ont formulé des observations sur le programme d'information du Département concernant la question de Palestine. L'un d'eux a félicité ce dernier des initiatives prises à cet égard et l'a encouragé à continuer à suivre activement la situation, à offrir sa coopération et son appui aux organisations de la société civile palestinienne et à mobiliser une solidarité et un appui accrus de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien, dans le but de promouvoir l'exercice de ses droits inaliénables, et d'un règlement pacifique de la question de Palestine. Un autre orateur a souligné que les visites guidées de l'ONU ne mentionnaient pas suffisamment la question de Palestine et exprimé l'espoir que le Département lui accorderait une place plus importante dans les visites. Un autre intervenant, se référant à l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur le programme d'information palestinien, a déploré que, de par sa définition même, ce programme encourage une version partielle de la situation. Il a estimé que notamment durant une période de réforme et de revitalisation de l'ONU, le programme devrait être remplacé, en temps utile, par un effort commun plus équilibré et constructif concernant la paix au Moyen-Orient et visant à promouvoir la tolérance, l'éducation pour la paix, la compréhension mutuelle et la prévention de la provocation. Un autre intervenant a dit que son pays espérait que l'ONU diffuserait un message encourageant les efforts visant à favoriser le dialogue et la compréhension entre les civilisations et à réduire l'écart entre les pays du Nord et du Sud.

33. Plusieurs orateurs ont formulé des observations sur l'importance accordée par le Département à une culture d'évaluation. Une intervenante, représentant un groupe important, a dit qu'une politique de communication réussie devait s'appuyer sur une connaissance toujours plus approfondie des groupes cibles et de leurs attentes. Les études d'impact systématiques, effectuées par le Département depuis 2002, permettaient de déterminer si les informations diffusées par l'ONU répondaient à la demande des usagers. L'oratrice a félicité le Département des efforts qu'il déployait pour mieux cibler ses produits, services et activités destinés à des groupes intéressés, tant en termes d'utilité que de qualité, et l'a encouragé à poursuivre et intensifier ses efforts d'évaluation et à en faire un trait commun de ses activités. Notant que le Département avait réussi à intégrer une « culture d'évaluation », afin de mesurer plus efficacement ses activités, un orateur a dit que ces mesures renforceraient sa vitalité et son efficacité et permettraient l'adoption d'une approche plus stratégique de ses travaux.

34. Lors de la séance de clôture du débat général, le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a répondu en détail aux nombreuses questions soulevées par les délégations dans ce contexte.

35. À la même séance, un observateur, exerçant son droit de réponse, a constaté que le Programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département était utile pour sensibiliser l'opinion à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient. Ces questions occupaient une place importante dans le programme de travail non seulement de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi de la communauté internationale.

36. Dans une déclaration faite au Groupe de travail à composition non limitée, le Coordonnateur des États Membres de l'Organisation qui appartiennent au Groupe des 77 et de la Chine a précisé que ces pays avaient accepté une proposition de l'Union européenne visant à simplifier la résolution du Comité de l'information. Le Coordonnateur a assuré l'Union européenne que le Groupe des 77 et la Chine, dans le projet de résolution qu'ils présenteraient en 2008, proposeraient un texte visant à simplifier la résolution, que le Comité pourrait examiner à sa trentième session. Il a également déclaré que l'examen de la question du nom de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld allait être reporté à la prochaine session et serait traité à la lumière des dispositions pertinentes, juridiques et autres, régissant les changements de noms.

## Chapitre IV

### **Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session**

37. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le Comité de l'information a procédé à l'adoption par consensus de son projet de rapport, y compris deux projets de résolution. Un texte, soumis par les États Membres de l'ONU qui appartiennent au Groupe des 77 et la Chine, a constitué la base des négociations portant sur un projet de résolution, auxquelles ont participé deux groupes de négociation – le Groupe des 77 et la Chine et l'Union européenne, ainsi que d'autres États Membres.

#### **Projet de résolution A L'information au service de l'humanité**

*L'Assemblée générale,*

*Prenant note* de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information<sup>1</sup>,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information<sup>2</sup>,

*Demande instamment* que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres intéressés, réaffirmant leur attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et morales grâce à la production culturelle endogène, de même qu'à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, « un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu » :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité qu'ils confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication et de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 21 (A/62/21).

<sup>2</sup> A/62/\_\_\_.

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et à renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et la coopération entre pays en développement ainsi que la coopération entre pays développés et pays en développement en vue d'améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, en particulier en matière de formation et de diffusion de l'information;

e) S'efforcent de fournir aux pays en développement et à leurs médias publics, privés ou autres, en complément de la coopération bilatérale, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et d'aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique bénéficiant d'appuis publics et privés comme il en existe déjà dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radiodiffusion et la télévision;

iii) D'aider à créer et à développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché.

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>3</sup>, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés.

---

<sup>3</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980, vol. I, Résolutions*, sect. III.4, résolution 4/21.

## **Projet de résolution B Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information**

*L'Assemblée générale,*

*Soulignant* le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

*Réaffirmant* sa résolution 13 (I) du 13 février 1946 portant création du Département, dont le paragraphe 2 de l'annexe I prévoit que les activités du Département doivent être organisées et dirigées de façon à favoriser dans toute la mesure possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, basée sur des informations suffisantes, de l'œuvre et des buts des Nations Unies,

*Soulignant* que les fonctions d'information et de communication considérées sous l'angle du contenu doivent être placées au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies, et qu'une culture de communication et de transparence doit imprégner l'Organisation à tous les niveaux, de façon à faire pleinement connaître aux peuples du monde entier les objectifs et les activités de l'Organisation, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et à lui garantir un large soutien mondial,

*Soulignant également* que le Département de l'information a pour principale mission de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales, détaillées et pertinentes sur les tâches et responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de l'Organisation jouissent d'un soutien international renforcé, dans la plus grande transparence,

*Rappelant* l'étude d'ensemble des activités du Département de l'information, qu'elle a demandée dans sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, ainsi que le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement »<sup>4</sup> et les dispositions des résolutions 57/300 du 20 décembre 2002 et 60/109 B du 8 décembre 2005, qui offrent l'occasion de prendre les mesures voulues en vue d'améliorer l'efficacité du Département et son rendement et de tirer le meilleur parti possible des ressources mises à sa disposition,

*Constatant avec préoccupation* que le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine des technologies de l'information et des communications a continué de se creuser et que de vastes pans de la population des pays en développement ne tirent aucun bénéfice de ces technologies à l'heure actuelle, et soulignant à cet égard la nécessité de corriger les déséquilibres existant dans le développement actuel des technologies de l'information et des communications de façon à le rendre plus juste, plus équitable et plus efficace,

*Sachant* que la révolution des technologies de l'information et des communications ouvre de nouvelles et vastes possibilités de croissance économique et de développement social et peut jouer un rôle important dans l'élimination de la

---

<sup>4</sup> A/57/387 et Corr.1.

pauvreté dans les pays en développement, mais soulignant par ailleurs que la mise au point de ces technologies pose des problèmes et présente des risques et qu'elle pourrait conduire à une nouvelle accentuation des disparités entre les pays et à l'intérieur des pays,

*Rappelant* sa résolution 59/309 du 22 juin 2005 sur le multilinguisme et soulignant qu'il importe d'utiliser comme il convient les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans les activités du Département de l'information de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles,

*Accueillant* la République dominicaine et la Thaïlande au Comité de l'information,

## **I** **Introduction**

1. *Réaffirme* les dispositions de sa résolution 13 (I), dans laquelle elle a créé le Département de l'information, et toutes ses autres résolutions pertinentes sur les activités du Département, et demande au Secrétaire général de continuer à appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 et les autres directives qu'elle a adoptées en ce qui concerne la politique et les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

2. *Réaffirme également* que l'Organisation des Nations Unies demeure le fondement indispensable d'un monde juste et pacifique et que sa voix doit être entendue de façon claire et concrète, et souligne le rôle essentiel que doit jouer, à cet égard, le Département de l'information, dont les activités doivent être organisées et dirigées de façon à favoriser dans toute la mesure possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, basée sur des informations suffisantes, de l'œuvre et des buts des Nations Unies;

3. *Souligne* qu'il importe que le Secrétariat fournisse aux États Membres, en temps voulu, sur leur demande et dans le cadre des mandats et procédures existants, des informations précises;

4. *Réaffirme* que le Comité de l'information joue un rôle central dans les politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, y compris dans la hiérarchisation de ces activités, et décide que les recommandations relatives au programme de travail du Département de l'information émaneront, dans la mesure du possible, du Comité et seront examinées par lui;

5. *Demande* au Département de l'information, conformément aux priorités qu'elle a énoncées dans sa résolution 59/275 du 23 décembre 2004 et en s'inspirant de la Déclaration du Millénaire<sup>5</sup>, d'accorder une attention particulière aux grandes questions que sont l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, l'épidémie du VIH/sida, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et les besoins du continent africain;

---

<sup>5</sup> Voir résolution 55/2.

6. *Demande également* au Département de l'information, dans la conduite de ses activités, de porter particulièrement son attention sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et dans l'application des décisions des grandes réunions au sommet et conférences des Nations Unies sur des thèmes connexes;

7. *Réaffirme* qu'il est nécessaire de renforcer en permanence l'infrastructure technologique du Département de l'information afin d'élargir son audience et de continuer à améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies;

8. *Prend note* du travail important effectué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de sa collaboration avec des agences de presse et des organismes de radiodiffusion et de télévision dans les pays en développement, en vue de diffuser des informations sur les questions prioritaires, et encourage l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Département de l'information à continuer de collaborer pour promouvoir la culture ainsi que dans les domaines de l'éducation et de la communication, en comblant le fossé existant entre pays développés et pays en développement;

## II

### Activités générales du Département de l'information

9. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information<sup>6</sup>, et prie le Secrétaire général de continuer à rendre compte de ces activités au Comité de l'information à toutes ses sessions suivantes;

10. *Prie* le Département de l'information, dont elle salue l'attachement à une culture de l'évaluation, de continuer d'évaluer ses produits et activités en vue d'en améliorer l'utilité, notamment grâce à des consultations avec les autres départements, et de continuer à coopérer et à coordonner ses activités avec les États Membres et le Bureau des services de contrôle interne;

11. *Réaffirme* que le Département de l'information joue un rôle central dans l'élaboration des politiques d'information de l'Organisation des Nations Unies et constitue la principale source d'information concernant l'Organisation et ses activités ainsi que celles du Secrétaire général;

12. *Réaffirme également* l'importance d'une coordination plus efficace entre le Département de l'information et le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, et demande au Secrétaire général de veiller à la cohérence des messages émanant de l'Organisation;

13. *Réaffirme en outre* que le Département de l'information doit, tout en accomplissant ses missions actuelles et en se conformant à l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation<sup>7</sup>, établir un ordre de priorité dans son programme de travail afin de mieux cibler son message et concentrer ses efforts et d'adapter ses programmes aux

<sup>6</sup> A/AC.198/2007/4 et Corr.1.

<sup>7</sup> ST/SGB/2000/8.



besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de rétro-information et d'évaluation;

14. *Prend note en s'en félicitant* des efforts faits par le Département de l'information pour poursuivre la diffusion des travaux et décisions de l'Assemblée générale, prie le Département de continuer de renforcer ses relations de travail avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale, et prie également le Secrétaire général de rendre compte à ce sujet au Comité de l'information à sa trentième session;

15. *Prie* le Secrétaire général de continuer à ne ménager aucun effort pour que les publications et autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web et le Service des informations des Nations Unies, donnent des informations détaillées, objectives et impartiales sur les questions dont l'Organisation est saisie et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité avec ses résolutions et décisions;

16. *Demande* au Département de l'information de faire en sorte que les publications des Nations Unies soient produites au moindre coût et de continuer à agir en étroite coordination avec les autres entités, y compris tous les autres départements du Secrétariat et les fonds et programmes des Nations Unies, afin d'éviter tout chevauchement des activités relevant de leurs mandats respectifs et touchant à la parution des publications des Nations Unies;

17. *Souligne* que le Département de l'information devrait maintenir et améliorer ses activités dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, et que ses activités devraient contribuer à combler le fossé existant entre les pays en développement et les pays développés dans les domaines cruciaux de l'information et de la communication;

18. *Souligne également* que le Secrétaire général devrait continuer à renforcer la coordination entre le Département de l'information et toutes les autres entités, y compris tous les autres départements du Secrétariat et les fonds et programmes des Nations Unies, dans le cadre de la stratégie d'écoute du client du Département, afin de définir les publics visés et d'élaborer des programmes d'information et des stratégies médiatiques pour les questions prioritaires, et souligne que les capacités et activités d'information des autres départements devraient être placées sous la supervision du Département;

19. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés sans relâche par le Département de l'information pour publier des communiqués de presse quotidiens, et prie le Département de continuer à offrir ce service inestimable aux États Membres et aux représentants des médias, tout en continuant à améliorer les méthodes de production des communiqués et à en rationaliser la présentation, la structure et la longueur, en gardant à l'esprit les points de vue des États Membres;

20. *Prend note également avec satisfaction* des efforts faits par le Département de l'information pour travailler au niveau local avec d'autres organismes et organes du système des Nations Unies afin de mieux coordonner leurs activités en matière de communication, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa trentième session, des progrès accomplis à cet égard, ainsi que des activités du Groupe de la communication des Nations Unies;

21. *Engage* le Département de l'information à continuer d'étudier ses politiques et activités concernant la préservation durable de ses archives radiophoniques, télévisées et photographiques, à prendre des mesures, dans la limite des ressources disponibles, pour faire en sorte que ces archives soient préservées et accessibles, et à rendre compte à ce sujet au Comité de l'information à sa trentième session;

### **Multilinguisme et information**

22. *Souligne* qu'il importe d'utiliser comme il convient toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les activités du Département de l'information, y compris dans les communications au Comité de l'information, de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles;

23. *Souligne aussi* qu'il importe de faire en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information et, à cet égard, prie à nouveau le Secrétaire général de s'assurer que le Département dispose d'effectifs appropriés capables d'utiliser toutes les langues officielles de l'Organisation pour mener à bien l'ensemble de ses activités;

24. *Met l'accent* sur l'importance d'appliquer intégralement sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997, dans la partie C de laquelle elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation des Nations Unies soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres;

25. *Note avec satisfaction* que le Département de l'information s'emploie actuellement à renforcer le multilinguisme dans ses activités et lui demande de poursuivre ses efforts dans ce sens;

26. *Réitère* le paragraphe 4 de la section C de sa résolution 52/214, et prie le Secrétaire général de continuer à mener à bien à titre prioritaire le transfert sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies de tous les anciens documents importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, de manière que les États Membres aient ainsi également accès à ces archives;

27. *Réaffirme* qu'il importe que le Secrétaire général mentionne dans les futurs projets de budget-programme concernant le Département de l'information l'importance de l'utilisation des six langues officielles dans ses activités;

28. *Rend hommage* à l'œuvre accomplie par le réseau de centres d'information des Nations Unies en faveur de la publication des documents d'information de l'Organisation des Nations Unies et de la traduction des documents importants dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation, afin d'atteindre l'éventail de publics le plus large possible et de propager le message des Nations Unies dans le monde entier de façon à renforcer l'appui international aux activités de l'Organisation;

### Réduire la fracture numérique

29. *Rappelle avec satisfaction* sa résolution 60/252 en date du 27 mars 2006 par laquelle elle a fait siens l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et décidé de faire du 17 mai la Journée mondiale de la société de l'information, et rappelle également l'adoption de la Déclaration de principes et du Plan d'action<sup>8</sup> lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a eu lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003, et prie à cet égard le Département de l'information de contribuer à la célébration de cette manifestation et de jouer un rôle dans la sensibilisation aux possibilités que l'utilisation de l'Internet et d'autres technologies de l'information et des communications peuvent offrir aux sociétés et aux économies, ainsi qu'aux moyens de réduire la fracture numérique;

30. *Demande* au Département de l'information de contribuer à la prise de conscience par la communauté internationale de l'importance qu'il y a à donner suite aux documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information;

### Réseau de centres d'information des Nations Unies

31. *Souligne* l'importance du rôle joué par le réseau de centres d'information des Nations Unies pour rehausser l'image de l'Organisation auprès du public et diffuser ses messages auprès des populations locales, en particulier dans les pays en développement;

32. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la poursuite de la rationalisation du réseau de centres d'information des Nations Unies<sup>9</sup> et, à cet égard, reconnaît les problèmes qui font obstacle à la poursuite de la régionalisation, décrits au paragraphe 25 du rapport;

33. *Souligne* l'importance de la rationalisation du réseau de centres d'information des Nations Unies et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à faire des propositions dans ce sens, notamment en redéployant des ressources si nécessaire, et de rendre compte au Comité de l'information à ses futures sessions;

34. *Réaffirme* que la rationalisation des centres d'information des Nations Unies doit être opérée en consultation, au cas par cas, avec tous les États Membres concernés dans lesquels des centres d'information sont actuellement situés, les pays desservis par ces centres et les autres pays intéressés de la région, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région;

35. *Estime* que le réseau de centres d'information des Nations Unies, en particulier dans les pays en développement, devrait continuer à renforcer ses résultats et à intensifier ses activités, notamment en soutenant la communication stratégique, et demande au Secrétaire général de présenter au Comité de l'information à ses futures sessions un rapport sur la mise en œuvre de cette politique;

<sup>8</sup> Voir A/C.2/59/3, annexe.

<sup>9</sup> A/AC.198/2007/2 et Corr.1.

36. *Souligne* qu'il importe de prendre en compte les besoins particuliers des pays en développement dans le domaine des technologies de l'information et des communications afin d'assurer la bonne circulation de l'information dans ces pays;

37. *Souligne* également que le Département de l'information, par l'entremise du réseau de centres d'information des Nations Unies, devrait continuer de promouvoir une meilleure connaissance des travaux de l'Organisation des Nations Unies par le public et de mobiliser l'appui de ce dernier au niveau local, en gardant présent à l'esprit que l'information communiquée dans les langues locales a une plus forte résonance auprès des populations locales;

38. *Souligne en outre* l'importance des efforts visant à renforcer les activités d'ouverture de l'Organisation des Nations Unies dirigées vers les États Membres qui demeurent en dehors du réseau de centres d'information des Nations Unies, et encourage le Secrétaire général, dans le cadre de la rationalisation, à étendre les services du réseau de centres d'information à ces États Membres;

39. *Souligne* que le Département de l'information devrait continuer de revoir l'affectation des ressources en personnel et des ressources financières aux centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement, l'accent devant être mis sur les besoins des pays les moins avancés;

40. *Encourage* le réseau de centres d'information des Nations Unies à continuer de mettre au point des pages Web dans les langues locales, encourage également le Département de l'information à fournir des ressources et des installations techniques, en particulier aux centres d'information dont les pages Web ne sont pas encore opérationnelles, et encourage en outre les pays hôtes à répondre aux besoins des centres d'information;

41. *Prend note* de la proposition du Secrétaire général tendant à collaborer étroitement avec les gouvernements concernés pour explorer la possibilité de trouver des locaux gratuits tout en tenant compte de la situation économique des pays hôtes et en gardant présent à l'esprit qu'un tel soutien ne devrait pas se substituer à l'allocation des ressources financières voulues aux centres d'information dans le cadre du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies;

42. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les consultations concernant la création d'un centre d'information des Nations Unies à Luanda<sup>10</sup> pour répondre aux besoins particuliers des pays africains lusophones, se félicite de l'offre du Gouvernement angolais d'accueillir le centre, qui fera partie du réseau de centres d'information des Nations Unies, en mettant gracieusement des locaux à disposition, et encourage le Secrétaire général, dans le contexte de la rationalisation, à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ces besoins soient satisfaits;

### **III**

#### **Services de communication stratégique**

43. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information<sup>6</sup> et, à cet égard, réaffirme que le Département de l'information est le département principalement responsable de la mise en œuvre des

---

<sup>10</sup> A/AC.198/2005/3, par. 40.

stratégies dans le domaine de l'information, conformément aux responsabilités qui lui ont été confiées;

44. *Réaffirme* le rôle des services de communication stratégique, qui est d'énoncer et de diffuser le message des Nations Unies, en élaborant les stratégies de communication en étroite collaboration avec les départements organiques, les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées, dans le strict respect de leurs mandats respectifs;

### **Campagnes de publicité**

45. *Considère* que les campagnes de publicité organisées à l'appui des sessions extraordinaires et des conférences internationales des Nations Unies comptent parmi les responsabilités les plus essentielles du Département de l'information, se félicite des efforts faits par le Département pour trouver des modalités novatrices qui lui permettent d'organiser et de mener à bien ces campagnes en partenariat avec les départements organiques concernés et en utilisant comme guide la Déclaration du Millénaire<sup>5</sup>, et prie le Département de l'information, dans ses activités, d'accorder une attention particulière aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et aux textes issus des grandes réunions au sommet et conférences connexes des Nations Unies;

46. *Apprécie* l'action menée par le Département de l'information pour promouvoir, grâce à ses campagnes, des thèmes importants pour la communauté internationale, tels que la réforme de l'Organisation des Nations Unies, l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, le désarmement, la décolonisation, les droits de l'homme, notamment les droits des femmes, des enfants et des handicapés, la coordination stratégique des secours humanitaires, en particulier en cas de catastrophe naturelle et autres crises, les enfants, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies, les besoins du continent africain, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations ainsi que le dialogue entre les civilisations, la culture de paix et de tolérance et les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, et prie le Département, en coopération avec les pays concernés et les organisations et organes compétents du système des Nations Unies, à continuer de prendre des mesures appropriées pour sensibiliser l'opinion publique mondiale à ces questions et à d'autres questions importantes de portée mondiale;

47. *Invite* le Département de l'information à continuer de travailler dans le cadre du Groupe de la communication des Nations Unies à la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de communication, avec les chefs des services d'information des institutions, des fonds et des programmes des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de rendre compte des activités du Groupe au Comité de l'information à sa trentième session;

48. *Souligne* la nécessité de continuer à mettre l'accent sur le développement de l'Afrique, en particulier la nécessité pour le Département de l'information de faire plus largement connaître à la communauté internationale la situation

économique et sociale critique de l'Afrique et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique<sup>11</sup>;

**Rôle du Département de l'information dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

49. *Prie* le Secrétariat de continuer de veiller à ce que le Département de l'information soit associé aux futures opérations dès la phase de planification, grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements du Secrétariat, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix;

50. *Souligne* qu'il importe de renforcer la capacité d'information du Département de l'information dans le domaine des opérations de maintien de la paix, ainsi que son rôle, en étroite coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, dans les activités de sélection du personnel du service d'information pour les opérations ou missions de maintien de la paix des Nations Unies et, à cet égard, invite le Département de l'information à détacher des fonctionnaires de l'information ayant les qualifications requises pour assumer les tâches qui leur sont confiées pour ces opérations ou missions, en tenant compte du principe de répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 du Chapitre XV de la Charte des Nations Unies, et à prendre en considération, le cas échéant, les avis exprimés, en particulier par les pays d'accueil;

51. *Souligne* l'importance du portail des opérations de maintien de la paix sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies, et prie le Département de l'information de poursuivre ses efforts visant à aider les missions de maintien de la paix à continuer à enrichir leurs sites Web;

52. *Prie* le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix de poursuivre leur coopération en vue de faire mieux prendre conscience des nouvelles réalités dans les opérations de maintien de la paix, en particulier les opérations pluridimensionnelles et complexes, des succès remportés et des problèmes auxquels elles doivent faire face, ainsi que de la multiplication récente des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, et se félicite des efforts faits par les deux départements pour mettre au point et appliquer une vaste stratégie de communication sur les problèmes auxquels les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies doivent actuellement faire face;

53. *Prie également* le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix de continuer de coopérer à la mise en œuvre d'un programme efficace d'ouverture aux populations locales pour expliquer la politique de l'Organisation en matière de lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles et tenir le public au courant de la suite donnée à toutes les affaires dans lesquelles sont impliqués des membres du personnel de maintien de la paix, y compris les affaires pour lesquelles il a été établi que les accusations étaient fondées;

54. *Prie* le Secrétaire général de continuer à rendre compte au Comité de l'information, à ses futures sessions, du rôle joué par le Département de l'information dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

---

<sup>11</sup> A/57/304, annexe.

**Rôle du Département de l'information dans le renforcement du dialogue entre les civilisations et de la culture de la paix en tant que moyen de promouvoir la compréhension entre les nations**

55. *Rappelle* ses résolutions<sup>12</sup> sur le dialogue entre les civilisations et la culture de la paix et demande au Département de l'information, tout en veillant à la pertinence et à la validité des thèmes retenus pour la campagne médiatique portant sur cette question, de continuer d'apporter l'appui nécessaire à la diffusion de l'information concernant le dialogue entre les civilisations et la culture de la paix et de prendre les mesures voulues pour promouvoir la culture du dialogue entre les civilisations et favoriser l'entente religieuse et culturelle, grâce à tous les moyens d'information et de diffusion, tels que l'Internet, la presse écrite, la radio et la télévision, et prie le Secrétaire général de faire rapport à ce sujet au Comité de l'information à ses sessions ultérieures;

**IV**

**Services d'information**

56. *Souligne* que l'objectif premier des services d'information fournis par le Département de l'information est la publication, au moment opportun, dans les quatre médias – la presse, la radio, la télévision et l'Internet – de nouvelles et d'informations exactes, objectives et équilibrées émanant du système des Nations Unies, et communiquées aux médias et à d'autres publics dans le monde, l'accent étant mis avant tout sur le multilinguisme, et réitère la demande qu'elle a adressée au Département afin qu'il s'assure que toutes les nouvelles d'actualité et les informations urgentes soient exactes, impartiales et objectives;

57. *Prie* le Secrétaire général de formuler, dans le rapport qu'il présentera au Comité de l'information à sa trentième session, des propositions, assorties d'incidences financières, en vue d'élargir les communiqués de presse au-delà des langues existantes afin de propager plus largement le message de l'Organisation des Nations Unies, tout en veillant à leur donner un caractère global et actuel, compte tenu des contraintes budgétaires;

58. *Souligne également* qu'il importe que le Département de l'information continue d'appeler l'attention des médias de la planète sur les événements qui ne rencontrent pas un écho majeur, dans le cadre de l'initiative « Dix sujets dont le monde n'entend pas assez parler »;

**Moyens traditionnels de communication**

59. *Souligne* que la radio demeure l'un des moyens de communication traditionnels de très grande portée les plus efficaces dont le Département de l'information dispose et qu'elle constitue un instrument important pour les activités de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les domaines du

<sup>12</sup> Résolutions 53/22 et 55/23 relatives à l'Année des Nations Unies sur le dialogue entre les civilisations, 52/15 dans laquelle elle a proclamé l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix, 53/25 dans laquelle elle a proclamé la période 2001/2010 Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 56/6 sur le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et 59/142 sur la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses.

développement et du maintien de la paix, et permet d'atteindre un vaste public dans le monde entier;

60. *Note* que la capacité de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies est devenue partie intégrante des activités du Département de l'information et prie le Secrétaire général de tout faire pour en assurer le succès et de rendre compte de l'action menée au Comité de l'information à sa trentième session;

61. *Prie* le Secrétaire général de continuer à n'épargner aucun effort pour réaliser la parité des six langues officielles dans la production radiophonique de l'Organisation;

62. *Prend note* des efforts que fait le Département de l'information pour diffuser directement les émissions aux stations de radio dans le monde entier dans les six langues officielles, ainsi qu'en portugais et, chaque fois que possible, dans d'autres langues;

63. *Se félicite* des efforts faits par le Département de l'information pour produire et diffuser des magazines vidéo d'actualité et des reportages destinés aux journalistes du monde entier pour retransmission par satellite ou sur le Web;

64. *Prie* le Département de l'information de continuer de constituer des partenariats avec les journalistes des stations de radio locales, nationales et régionales afin de propager fidèlement et de manière impartiale le message de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier, et prie le Service de la radio et de la télévision du Département de continuer de tirer pleinement parti de l'infrastructure technologique rendue disponible ces dernières années;

#### **Site Web de l'Organisation des Nations Unies**

65. *Réaffirme* que le site Web de l'Organisation des Nations Unies est un outil essentiel pour les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les États Membres et le grand public et répète que le Département de l'information doit poursuivre ses efforts visant à tenir à jour et améliorer ce site;

66. *Salue* les efforts engagés par le Département de l'information pour se conformer aux critères de base concernant l'accès des personnes handicapées au site Web de l'Organisation des Nations Unies, demande au Département de continuer de veiller à ce que toutes les pages du site soient conformes aux critères d'accessibilité à tous les niveaux, en vue d'assurer l'accès du site aux personnes souffrant de différentes sortes de handicaps, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa trentième session, des progrès accomplis dans ce domaine;

67. *Réaffirme* la nécessité de réaliser une parité absolue entre les six langues officielles sur les sites Web de l'Organisation des Nations Unies tout en prenant note avec satisfaction des progrès faits dans la réduction de l'écart entre les langues officielles sur ces sites;

68. *Prend acte* du fait que le développement et l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans plusieurs langues se sont améliorés et, à ce propos, demande au Département de l'information d'améliorer encore, en



collaboration avec les bureaux qui fournissent le contenu, les mesures prises pour assurer la parité des six langues officielles sur le site Web de l'Organisation;

69. *Se félicite* des arrangements de coopération passés entre le Département et des établissements d'enseignement pour accroître le nombre de pages Web disponibles dans certaines langues officielles, et prie le Secrétaire général de rechercher d'autres solutions n'ayant pas d'incidences financières pour étendre la portée de ces arrangements de manière à inclure toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

70. *Réitère* la demande faite au Secrétaire général de veiller dans toute la mesure possible et en s'assurant de l'actualité et de l'exactitude du contenu du site, à ce que les ressources humaines et financières du Département de l'information prévues à ce titre soient adéquatement réparties entre toutes les langues officielles, en tenant compte de la spécificité de chacune de ces langues;

71. *Rappelle* le paragraphe 74 de sa résolution 60/109 B du 8 décembre 2005 et, à cet égard, réitère que tous les services du Secrétariat qui en fournissent le contenu devraient continuer de s'attacher à faire traduire dans toutes les langues officielles tous les documents et bases de données publiés en anglais sur le site Web de l'Organisation et à les rendre disponibles à partir des différentes versions linguistiques du site selon les modalités les plus pratiques, efficaces et rationnelles;

72. *Prie* le Secrétaire général de continuer à tirer pleinement parti des derniers progrès de l'informatique pour diffuser de façon économique et rapide des informations sur l'Organisation des Nations Unies, selon les priorités fixées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et compte tenu de la diversité linguistique de l'Organisation;

73. *Constate* que certaines langues officielles utilisent des scripts non latins et bidirectionnels et que les infrastructures technologiques et les applications d'appui de l'Organisation des Nations Unies sont fondées sur des scripts latins, ce qui donne lieu à des difficultés dans le traitement des scripts non latins et bidirectionnels, et demande au Département de l'information, en coopération avec la Division de l'informatique du Département de la gestion, de continuer à veiller, dans toute la mesure possible, à ce que les infrastructures technologiques et les applications d'appui soient totalement compatibles avec les scripts latins, non latins et bidirectionnels, afin d'améliorer l'égalité entre toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation;

74. *Note avec satisfaction* que les services de diffusion de l'Organisation des Nations Unies sur le Web permettent la retransmission en direct des réunions et manifestations des Nations Unies et rendent également possible l'accès à ces retransmissions dans la langue originale;

75. *Prend note* avec intérêt du Service d'information des Nations Unies assuré dans le monde entier en anglais et en français par courrier électronique par le Département de l'information, et prie le Département de continuer à titre prioritaire à étudier les moyens d'offrir ce service dans toutes les langues officielles;

76. *Prie* le Secrétaire général de continuer à chercher, dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et des autres organes interinstitutions appropriés, à créer un portail du système des Nations Unies, qui constituerait un site de recherche interinstitutions,

auquel toutes les entités du système des Nations Unies seraient invitées à contribuer, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à ses sessions suivantes des activités du Comité de haut niveau sur la gestion;

## V

### Services de bibliothèque

77. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis dans l'exécution des programmes exposés dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Modernisation et gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies : nouvelles orientations stratégiques »<sup>13</sup>;

78. *Demande* au Département de l'information de continuer à diriger le Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et prie les bibliothèques membres du Comité de continuer à coordonner étroitement les travaux qu'elles mènent en vue de l'accomplissement de son programme de travail;

79. *Prend note* des mesures prises par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et les autres bibliothèques membres du Comité directeur pour rapprocher leurs activités, services et produits des buts, objectifs et priorités de l'Organisation;

80. *Réaffirme* qu'il est nécessaire de constituer, à l'intention de tous les États Membres, un fonds multilingue d'ouvrages, périodiques et autres documents sur papier, notamment des publications sur des questions relatives à la paix et à la sécurité et au développement, afin que la Bibliothèque demeure une source largement accessible d'information sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités;

81. *Constate* le rôle important que jouent les bibliothèques depositaires dans la diffusion de l'information et du savoir concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies et, à cet égard, prie instamment la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, dans le cadre de ses fonctions de coordination, de prendre les initiatives voulues pour renforcer ces bibliothèques en leur proposant des activités de formation à l'échelon régional et d'autres formes d'assistance et en renforçant leur rôle pour qu'elles puissent apporter un appui accru aux utilisateurs des pays en développement;

82. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa trentième session, des activités menées par le Comité directeur et du travail effectué par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, et notamment des mesures prises pour accroître l'efficacité des bibliothèques dans le cadre des activités prescrites;

83. *Prend acte* de ce que fait la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, au sein de la Division des services et produits destinés au public du Département de l'information, pour renforcer les activités de mise en commun de l'information et de création de réseaux afin que les membres des délégations, les missions permanentes des États Membres, le Secrétariat, les chercheurs et les bibliothèques depositaires puissent accéder au vaste ensemble de connaissances sur les Nations Unies, et prend note de la proposition tendant à ce que la Bibliothèque soit rebaptisée Bibliothèque et Centre de partage du savoir Dag Hammarskjöld (DHLink), compte tenu de sa nouvelle orientation;

<sup>13</sup> A/AC.198/2006/2.

84. *Prend note* des nouvelles techniques qu'adopte la Bibliothèque Dag Hammarskjöld en complément de ses programmes de formation traditionnels, en particulier la gestion des connaissances individuelles, pour aider les représentants des États Membres et les fonctionnaires du Secrétariat à utiliser les produits et outils d'information;

85. *Rappelle* le paragraphe 44 de sa résolution 56/64 B du 24 décembre 2001, dans lequel elle s'est félicitée du rôle que joue le Département de l'information dans l'intensification de la collaboration entre les bibliothèques des institutions des Nations Unies;

86. *Encourage* le Secrétariat à rechercher et à appliquer des solutions n'ayant pas d'incidences financières afin que les États Membres puissent accéder en toute sécurité à l'information qui n'est actuellement disponible que sur l'intranet du Secrétariat (iSeek), sachant que l'accès des États Membres à iSeek se fait par l'intermédiaire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld;

## **VI**

### **Services de diffusion**

87. *Constate* que les services de diffusion assurés par le Département de l'information continuent de faire connaître le rôle et l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines prioritaires;

88. *Accueille avec satisfaction* les activités pédagogiques menées par le Département afin de toucher les enseignants et les jeunes gens partout dans le monde, grâce à diverses plate-formes multimédias;

89. *Note* qu'il importe que le Département de l'information continue à mettre en œuvre le programme de formation des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision originaires de pays en développement et de pays en transition, comme elle l'a demandé, et prie le Département de déterminer comment exploiter au maximum les possibilités qu'offre ce programme, notamment en réexaminant la durée et le nombre de participants;

90. *Se félicite* de la place grandissante faite aux activités éducatives et de l'orientation de la Chronique de l'ONU, sur papier et en ligne et, dans ce sens, encourage l'équipe chargée de la Chronique de l'ONU à continuer d'instaurer des partenariats de copublication et à organiser des activités et des manifestations éducatives en collaboration avec des organisations de la société civile et des établissements d'enseignement supérieur, notamment la série de séminaires intitulée « Désapprendre l'intolérance »;

91. *Réaffirme* que les visites guidées sont un important moyen d'information du grand public, dont les enfants et les étudiants de tous les niveaux;

92. *Se félicite* que le Département de l'information organise dans le cadre des mandats existants, au Siège et dans des bureaux extérieurs, des expositions sur des sujets importants intéressant l'Organisation des Nations Unies, ces expositions étant un bon moyen de sensibiliser le grand public;

93. *Demande* au Département de l'information de renforcer son rôle de plaque tournante dans les relations avec la société civile en ce qui concerne les priorités et préoccupations de l'Organisation des Nations Unies;

94. *Rend hommage* à l'Association des journalistes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies pour les activités qu'elle mène et pour son Fonds Dag Hammarskjöld pour l'octroi de bourses qui permet à des journalistes de pays en développement de se rendre au Siège de l'Organisation et de suivre l'actualité pendant les travaux de l'Assemblée générale, et engage instamment les donateurs à verser des contributions financières au Fonds, de façon qu'un plus grand nombre de bourses puissent être accordées à des journalistes dans ces conditions;

95. *Exprime sa gratitude* aux Messagers de la paix, aux ambassadeurs itinérants et autres défenseurs de l'Organisation des Nations Unies pour leurs efforts et leur contribution en faveur de l'action de l'Organisation et de la sensibilisation accrue du public international à ses priorités et préoccupations, et demande au Département de l'information de continuer à les associer à ses stratégies en matière médiatique et de communication et à ses activités de sensibilisation;

96. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa prochaine session des activités menées par le Département de l'information pour améliorer l'image que le public se fait de l'Organisation, en particulier lorsqu'il existe un élément du réseau de centres d'information des Nations Unies;

## VII

### Observations finales

97. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les rapports demandés par le Comité de l'information soient présentés et publiés comme prescrit;

98. *Prie également* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa trentième session, et de lui rendre compte, à sa soixante-troisième session, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

99. *Prie en outre* le Secrétaire général de tout faire en vue du maintien des services fournis par le Département de l'information pendant les travaux prévus par le plan-cadre d'équipement;

100. *Prie* le Comité de l'information de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session;

101. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session la question intitulée « Questions relatives à l'information ».

